



# Charte d'utilisation des postes informatiques

---

La Médiathèque de Torreilles met à la disposition du public deux postes informatiques proposant les services suivants :

- consultation et recherche dans la base de donnée de la Médiathèque,
- consultation des CD et DVD disponibles dans l'espace multimédia,
- élargissement des ressources documentaires de la bibliothèque grâce à l'accès Internet
- utilisation d'outils bureautiques (traitement de texte, feuille de calcul, etc.)

L'utilisateur doit donc s'engager à respecter les points suivants :

1 – Justifier d'une inscription à la Médiathèque

2 – L'utilisation d'Internet est réservée à la recherche d'informations par la consultation de sites Web. Ne rentrent pas dans les missions d'une Médiathèque : l'utilisation de messageries électroniques, la consultation ou la participation à des listes de discussions (MSN, tchat, etc.), la création de pages Web, le commerce électronique, toutes formes de jeux développés sur Internet.

3 – La consultation de sites non conformes à la législation française ou à caractères tendancieux (incitation à la violence, à la haine raciale, apologie de pratiques illégales, consultation de sites pornographiques...) est rigoureusement interdite. Les postes sont installés en réseau. La liste des sites consultés est mémorisée poste par poste sur le serveur.

4 – Les mineurs (moins de 14 ans), non accompagnés d'adultes, n'ont pas accès aux postes de consultation. Pour les plus de 14 ans, une autorisation parentale, signée lors de l'inscription sera exigée. Ils restent néanmoins sous la responsabilité de leurs parents. La Médiathèque ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de la mauvaise utilisation du service.

5 – Pour permettre l'accès au plus grand nombre, le temps de consultation est limité à une heure par jour et par personne.

6 – Le téléchargement et l'enregistrement de données ne sont pas autorisés pour des raisons pratiques liées à la gestion du réseau.  
La connexion de clés USB, lecteurs MP3, appareils photos, disques durs externes et tout autre support de sauvegarde doit se faire après une demande expresse auprès de la responsable.

7 – Seuls les CD et DVD fournis par la Médiathèque et prévus à cet effet peuvent être insérés dans le DVD de l'ordinateur.

8 – L'installation et l'utilisation de logiciels autres que ceux déjà présents sur l'ordinateur ne sont pas autorisés.

9 – Toute modification des paramètres de l'ordinateur est strictement interdite.

10 – Utiliser soigneusement le matériel informatique. Informer la responsable en cas de problèmes techniques.

11 – L'impression des pages est possible au tarif suivant : 0,30 €.

12 – Le non-respect de l'un de ces points peut entraîner la suspension voire l'interdiction de consultation pour l'utilisateur. L'utilisateur frauduleux peut s'exposer à des poursuites civiles et/ou pénales prévues par les textes en vigueur (articles 323-1 à 323-7 du code pénal).

A Torreilles, le.....

NOM et Prénom .....

Lu et approuvé